Transmission des exploitations agricoles en Lorraine

Tome 2

Propositions pour des transmissions dynamiques et efficaces

Chambres d'Agriculture de Lorraine – Mars 2013

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LORRAINE

Jeunes Agriculteurs Lorraine

La Région Lorraine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

Transmission des exploitations agricoles en Lorraine

Préambule

Pourquoi des propositions pour dynamiser la transmission des exploitations agricoles ?

Constat réalisé pour l'agriculture lorraine :

- ✓ 23% d'exploitations en moins en 10 ans (2000-2010),
- ✓ un recul marqué des exploitations individuelles
  (elles ne représentent plus que 66% des exploitations lorraines),
- ✓ un agrandissement des structures
  (90 ha en moyenne en 2010 contre 68 ha en 2000),

Ces évolutions concernent les exploitations des cédants et engendrent un fléchissement des transmissions permettant une installation d'un jeune agriculteur.

> 17% des cédants n'envisagent pas de transmettre leur exploitation lors de leur cessation d'activité.

Le schéma de transmission-reprise-installation en agriculture doit s'adapter pour contenir cette érosion, permettre aux ainés de transmettre l'entreprise de leur vie dans les meilleures conditions et inscrire les nouvelles générations dans un schéma plus ouvert, plus durable et dynamisé au service du développement de l'agriculture lorraine.

Le Tome 1 de la transmission présente l'analyse de la situation actuelle. Le Tome 2 présente les recommandations de la profession pour favoriser davantage la transmission et proposer 5 axes stratégiques d'intervention.

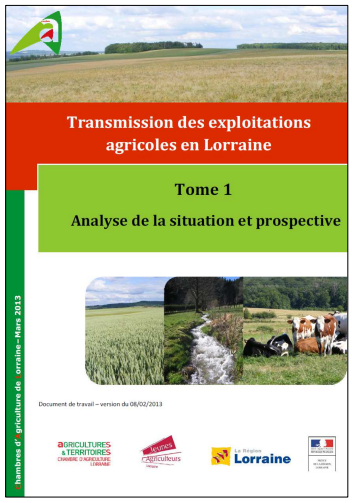

La situation actuelle – en résumé (Tome 1)

EN CHIFFRES

62% de la population agricole a + de 50 ans
23% d'exploitations en moins en 10 ans
65% des + 52 ans n'ont pas de successeur connu
1,16 installation pour 2 cessations
66% d'exploitations sont en individuel
235 000 € de coût moyen de reprise

24% ont perdu (perdront) du foncier, en moyenne 15, ha lors de la transmission
10% ont agrandi de 35% la SAU (soit environ 40 ha)
17% de non-transmissions:
7% d'exploitations non-viables, 7% garder pour travaux en prestation
60% des conjoints ne travaillent pas sur l'exploitation

68% de repreneurs d'origine familial
74% d'identification du repreneur par la famille
153 (43%) installations aidées

EN TENDANCES

Une situation familiale qui a évolué
Une volonté d'avoir une vie sociale
Un développement des formes sociétaires

Des systèmes laitiers en recul
Une valeur ajoutée régionale et par ha en déclin
Un attrait du métier en déclin

giques
Des agrandissements et un phénomène de spéculation
Une concurrence déloyale pour les jeunes

Des phénomènes de non-transmission et de travail à façon
Des successeurs d'origine Hors Cadre Familial
Un effet voisinage, une réserve par rapport à la diffusion de l'information

Des dispositifs pour la transmission peu nombreux et peu connus

Sommaire

Préambule ..... Erreur ! Signet non défini.

La situation actuelle – en résumé (Tome 1) **4**

Sommaire **5**

La transmission : un enjeu majeur pour les territoires et les filières **6**

Les enjeux territoriaux : développer un territoire dynamique et équilibré 6

Les enjeux des filières : le maintien de la diversité des systèmes 8

Les enjeux pour la Lorraine : créer de la valeur 8

Les freins à la transmission **9**

Les freins humains : préparer sa transmission 9

Les freins techniques : avoir un plan d'actions 9

Les freins patrimoniaux 10

5 axes stratégiques pour dynamiser la transmission **11**

Liste des propositions en fonction des axes stratégiques définis **12**

Les moments d'informations, d'échanges et de communication 13

Les besoins techniques de formations, d'accompagnements et d'emplois 14

Les enjeux des territoires et des filières 16

Un accès au foncier pour le nouvel installé 18

Les incitations fiscales et sociales favorisant la transmission pour une installation 19

Les propositions en fonction des problématiques rencontrées **20**

Tableau de synthèse des propositions **22**

Conclusion : un objectif commun de renouvellement de la population agricole **23**

La transmission : un enjeu majeur pour les territoires et les filières

Les enjeux territoriaux : développer un territoire dynamique et équilibré

L'activité économique au centre des enjeux territoriaux et de l'attractivité régionale

L'agriculture lorraine représente 48% du territoire lorrain. 83% des communes lorraines sont considérées comme des communes rurales et la population de ces communes rurales représente 38% de la population lorraine[1]. 2,4% de la population active lorraine travaille directement pour l'agriculture[2].

L'agriculture lorraine représente un réel système économique qui fait vivre beaucoup de lorrains que ce soit en emploi direct ou indirect.

L'agriculture lorraine :

- ✓ 1 138 793 ha
- ✓ 1 948 communes rurales
- ✓ 650 201 habitants des communes rurales
- ✓ 26 500 actifs permanents directs
- ✓ 10 564 emplois directs des industries agroalimentaires

Depuis les 10 dernières années, un rééquilibrage entre les productions principales est observé. L'agriculture lorraine reste dominée par 3 productions principales : lait, céréales, viande bovine. Il est indispensable de développer de nouvelles activités générant de la valeur ajoutée et des nouveaux emplois agricoles. Forte de ses savoir-faire, l'agriculture lorraine a un réel potentiel pour s'inscrire dans un développement pérenne et être compétitive localement comme sur la scène internationale.

Cette activité économique, enjeu de l'agriculture sur le territoire, participe :

- **à la dynamique de l'emploi :**

L'agriculture/agroalimentaire et la forêt/bois/ameublement constituent 2 des 12 filières stratégiques de la région Lorraine. L'emploi agricole/agroalimentaire et forestier représente près de 61 000 travailleurs soit 6% de la population active de lorraine[3].

- **au développement durable :**

Les agriculteurs lorrains favorisent des systèmes agricoles valorisant au mieux les ressources naturelles locales et efficaces sur le plan économique. La mise en œuvre des pratiques et de systèmes agricoles diversifiés permet de combiner efficience économique, respect de l'environnement et production de paysages de qualité. La lorraine, terre de polyculture-élevage, est propice à cette diversité et au respect de l'environnement.

[1] Annuaire 2012 de la statistique agricole - Agreste Lorraine – DRAAF Lorraine – Décembre 2012
[2] Recensement de la population - INSEE
[3] Agreste Lorraine – Note d'information mensuelle – Février 2013

- **à l'entretien du paysage et de sa diversité :**

L'activité agricole façonne le paysage. La diversité des espèces animales et végétales dans le milieu agricole contribue à la diversité et à la beauté du paysage lorrain.

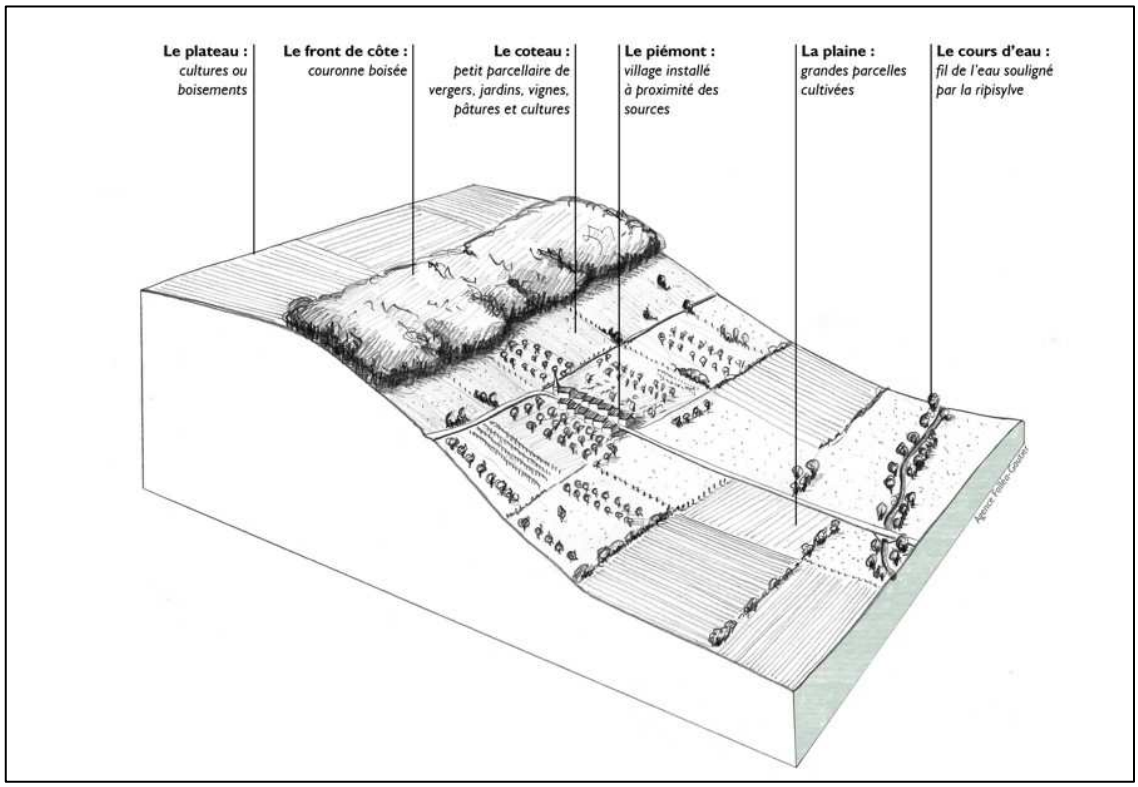

Source : Les paysages composées de côtes – Conseil Général de Meurthe-et-Moselle - http://vivrelespaysages.cg54.chevalvert.fr

- **Les valeurs patrimoniales**

L'agriculture fait partie intégrante du patrimoine lorrain. Les systèmes polycultures-élevage ont toujours été les systèmes de prédilection de la région. De plus, cela a engendré l'offre de produits de qualité faisant la fierté du territoire :

- 5 Appellations d'Origine Contrôlée/Protégée (AOC/AOP) avec les fromages, vins et miel
  AOP Brie de Meaux/AOP Munster/AOC Côtes de Toul/AOC Moselle/AOP Miel de sapin des Vosges,
- 4 Indications Géographiques Protégées (IGP) avec les fruits, vin, fromage et confiserie
  IGP Mirabelle de Lorraine/IGP Côte de Meuse/IGP Emmental français Est-Central/IGP Bergamote de Nancy,
- 6 Labels Rouge avec la viande bovine et œufs. Les Labels Rouge Viande bovine concernent les races limousine, charolaise, blonde d'Aquitaine et salers.

46% de la superficie régionale est concernée par au moins une aire géographique d'AOC/AOP, et 2 IGP (Mirabelle de Lorraine et Bergamote de Nancy) intéressent l'ensemble du territoire lorrain.

- **L'agritourisme :**

L'agritourisme recouvre l'ensemble des activités touristiques pratiquées sur une exploitation agricole : hébergement, restauration, vente de produits ou de services (activités de loisirs, sportives ou culturelles). En Lorraine, plus de 400 agriculteurs ouvrent les portes de leur ferme pour accueillir le public et partager avec eux le patrimoine historique et culturel de la Lorraine.

L'agriculture et toutes ses déclinaisons engendrent une réelle vitalité du tissu rural lorrain.

Dynamiser la transmission des exploitations afin d'assurer le renouvellement des générations agricoles permettra également le maintien de toutes les activités liées directement ou indirectement à l'agriculture.

Les enjeux des filières : le maintien de la diversité des systèmes

Le profil agricole de lorraine ne cesse d'évoluer d'année en année

Alors que les exploitations laitières dominaient largement l'agriculture lorraine depuis toujours, ces dernières années les systèmes laitiers et les sytèmes viandes non lait ont tendance à s'équilibrer.
Les systèmes à dominante céréalière et viandes occupent une part toujours plus importante en Lorraine.

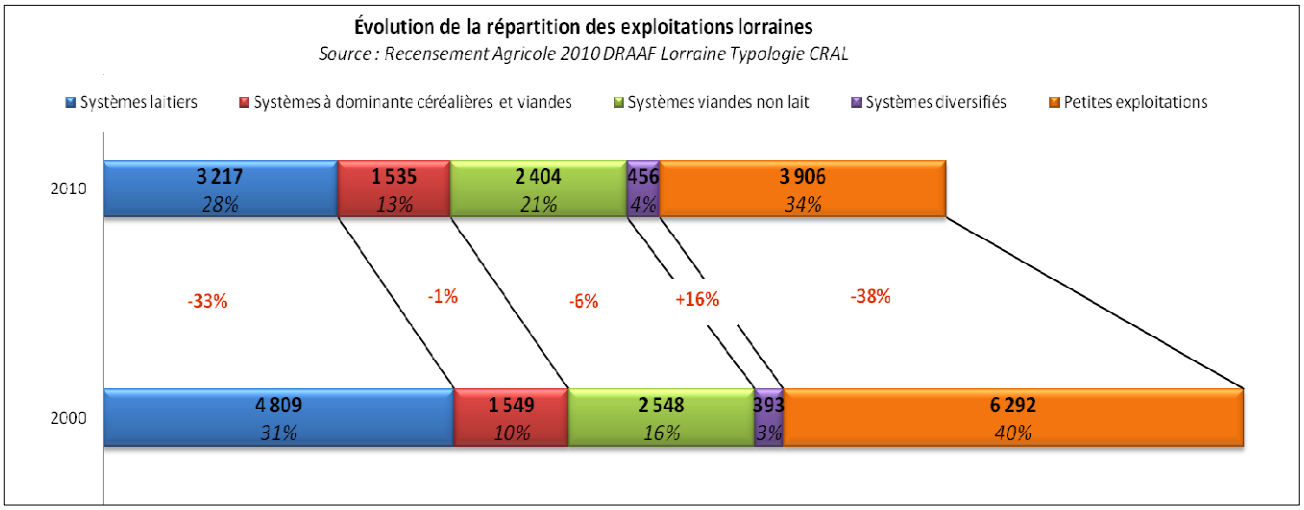

Les petites exploitations sont les exploitations de moins de 25 ha de Surface Agricole Utile (SAU), moins de 5 Unités Gros Bovin (UGB) et n'ayant pas de production végétale spéciale significative (viticulture, arboriculture et maraichage).
Dynamiser la transmission des exploitations, c'est assurer non seulement **une continuité de l'activité agricole** mais aussi **la création permanente de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises agricoles.** Inciter à la diversification des systèmes de production doit conduire à une **rupture avec les mécanismes en cours de spécialisation** et de simplification des systèmes.

Les enjeux pour la Lorraine : créer de la valeur

L'agriculture lorraine doit continuer à répondre aux enjeux de l'économie, de l'emploi de ses territoires et de ses filières. Pour cette raison, il est essentiel d'encourager les transmissions.

Il n'existe pas un seul schéma pour transmettre son exploitation : chaque exploitation possède ses propres caractéristiques, chaque cédant à son propre projet de vie et chaque repreneur a ses propres attentes professionnelles. Il est nécessaire de prendre en compte tous ces éléments pour une transmission réussie.

La création de valeur sur une exploitation permettra de maintenir un avenir pour les filières animales et végétales. Les systèmes polyculture-élevage sont une véritable force de la région, il s'agit d'un réel élément identitaire. Afin de pérenniser cette force, il faut savoir s'ouvrir aux nouvelles formes de valorisation et de diversification.

Travailler sur la transmission des exploitations permettra d'**éviter les zones de déprise agricole et le recul de certaines filières.**

Les freins à la transmission

Les freins à la transmission dans le but d'installer un nouvel exploitant sont nombreux, notamment lorsqu'il n'y a pas de repreneur dans le cadre familial.

Les freins humains : préparer sa transmission

L'exploitation représente la carrière d'une vie à laquelle l'exploitant est très attachée. Transmettre cette exploitation demande une préparation et une anticipation de la part du cédant. Celui-ci doit définir son projet de vie après l'exploitation avant de commencer les démarches pour la transmission.

Outre le calcul de retraite, un certain nombre de questions sont essentielles :
Quelles sont mes envies, mes attentes? Quels sont mes besoins ?
Quand arrêter ? Que vais-je transmettre ? Quelle est la valeur de mon exploitation ?
Quelles sont les incidences fiscales ou règlementaires?

De plus, une transmission ne touche pas que l'exploitant en lui-même. L'échange avec l'entourage (famille, voisins, propriétaires) participe aux projets du cédant.
Anticiper, est le maître mot d'une transmission. De nombreux outils de préparation à la retraite existent pour les salariés, cependant aucun dispositif concernant les aspects humains de cessation d'activité n'est en place pour les chefs d'exploitation.

> Transmettre nécessite un véritable cheminement et constitue un projet humain auquel il est important de se préparer

Les cédants n'ayant pas de repreneurs dans le cadre familial recherchent une réelle plus-value de leur exploitation. La vente de leur exploitation représente l'héritage pour leurs descendants. Ils souhaitent donc obtenir la meilleure valorisation possible de leurs biens. Cette gestion et ce sentiment patrimonial lors de la transmission favorisent la transmission de l'exploitation à un exploitant déjà installé souhaitant s'agrandir plutôt qu'à un jeune étant donné que le premier possède une marge de négociation plus importante que ce dernier.

Outre l'aspect financier, la transmission dans le but d'une installation intègre valeurs et solidarité, intérêts pour les filières et pour les collectivités.

Les freins techniques : avoir un plan d'actions

Une transmission réussie se prépare 5 ans avant la cessation d'activité : un plan d'actions organisant les différentes questions à se poser, interlocuteurs adéquats pour aider à répondre à ces questions, calendrier.

Anticiper

Décider

Agir

Actuellement, il existe très peu de dispositifs pour accompagner le cédant dans sa démarche de transmission. Une boîte à outils doit être proposée aux cédants afin de favoriser la transmission. Cette boîte à outils doit comprendre : des moments d'informations et d'échanges, des formations collectives et individuelles, un accompagnement personnalisé disponible toute l'année ouvert à tous les porteurs de projet de transmission.

Les freins patrimoniaux

La non-transmission est un phénomène de plus en plus important. Outre les aspects humains liés à l'attachement à l'exploitation, celle-ci représente un véritable patrimoine.

Certains exploitants préfèrent garder leur exploitation et sous-traiter la gestion quotidienne de celle-ci à un prestataire. Lors de sa succession, les descendants de l'exploitant continuent bien souvent ce type de gestion.

Se préparer et anticiper

Etre à l'écoute du repreneur

Ne pas favoriser les spéculations

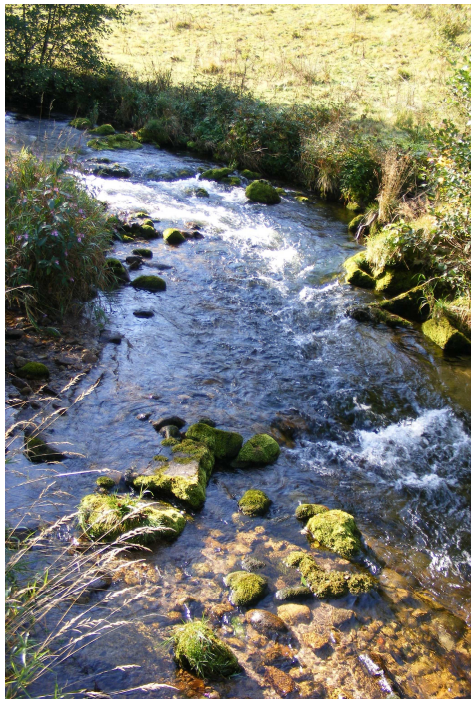

5 axes stratégiques pour dynamiser la transmission

La profession a identifié 5 axes stratégiques afin de favoriser les transmissions dans le but d'une installation.

Les 5 axes stratégiques

1- **Les moments d'informations, d'échanges et de communication**

2- **Les besoins techniques de formations, d'accompagnements et d'emplois**

3- **Les enjeux des territoires et des filières**

4- **Un accès au foncier pour le nouvel installé**

5- **Les incitations fiscales et sociales favorisant la transmission pour une installation**

Les mesures phares

- **Boîte à outils** : mobilisation, accompagnement et formation
- **Communication sur les filières à valeur ajoutée** : salon de la création d'entreprise
- **Contrat de génération** et adaptation du statut d'associé d'exploitation
- **Groupement Foncier Agricole** mutuels et rôle de la SAFER

Liste des propositions en fonction des axes stratégiques définis

1- Les moments d'informations, d'échanges et de communication

1. Mobilisation des cédants : moments d'échanges
2. Un plan de communication efficace
3. Une mobilisation de tous les partenaires : le contrat d'objectif de la transmission
4. Des interventions professionnalisées auprès des établissements d'enseignement

2- Les besoins techniques de formations, d'accompagnements et d'emplois

5. Un lieu de référence : le Point Info Transmission
6. Une boîte à outils : une offre de services ajustée
7. Faciliter la transition : le contrat de génération et l'adaptation du statut d'associé d'exploitation
8. Des reconversions professionnelles : relations privilégiées avec Pôle emploi

3- Les enjeux des territoires et des filières

9. Une communication sur les filières à valeur ajoutée : salon de la création d'entreprises
10. Des informations techniques sur chaque filière : des fiches technico-économiques
11. Des zones de revitalisation rurale ouvertes aux activités agricoles
12. Une autonomie des exploitations

4- Un accès au foncier pour le nouvel installé

13. Un esprit de solidarité : l'émergence de GFA Mutuels
14. Un foncier accessible aux repreneurs
15. Une politique restructurée et plus efficace

5- Les incitations fiscales et sociales favorisant la transmission pour une installation

16. Des incitations sociales : privilégier les cédants transmettant dans le but d'installer

Les moments d'informations, d'échanges et de communication

1. Mobilisation des cédants : moments d'échanges

Anticiper son projet de transmission est indispensable. Le cédant doit, en effet, définir son projet de transmission. Pour cela, plusieurs questions doivent être abordées : valeur de l'exploitation, date optimum d'arrêt d'activité, devenir du foncier, etc. Il est nécessaire que le cédant s'informe de toutes les possibilités existantes.

Pour ce faire, **des réunions d'information** concernant les modalités de la transmission seront tenues sur toute la région. Lors de ces réunions, divers sujets seront traitées en collaboration avec les experts, des témoignages de transmissions réussies seront réalisés et des projets de repreneurs seront présentés.

Ces moments d'échanges seront également l'occasion de remettre des fiches d'autodiagnostic. Ces fiches comprendront l'intégralité des questions à se poser avant de se lancer dans un projet de transmission. Ces fiches pourront être ensuite analysées, à la demande du cédant, par un conseiller transmission.

L'objectif de ces réunions est de **mobiliser les cédants autour de la transmission** et de les amener ensuite vers un accompagnement individuel. Ces réunions seront ouvertes à tous.

Objectifs opérationnels :

15 réunions par an en Lorraine, soit 3 à 4 réunions délocalisées au niveau départemental

3 000 à 4 000 personnes contactées par courrier pour assister à ces réunions

Réunions ouvertes à tous, programme des réunions dans la presse agricole

300 cédants participants aux réunions, soit 20 cédants par réunion

2. Un plan de communication efficace

Renforcer la solidarité intergénérationnelle est indispensable pour assurer le renouvellement des générations. La transmission des exploitations agricoles a évolué ces dernières années. Il s'agit d'un **réel état d'esprit à réinsuffler**. Il est nécessaire **d'être présent** auprès du cédant, toute l'année, et de communiquer sur les valeurs d'une transmission à un jeune, de faire connaître les dispositifs mis en place dans le cadre de cette étude et de mettre en place une réelle dynamique autour de cette thématique.

L'objectif de cette action est de réaliser une **promotion dynamique de la transmission** par l'élaboration d'un plan de communication. Il s'agit d'une présence tout au long de l'année auprès des cédants pour les informer des outils existants.

Objectifs opérationnels :

Une promotion et une mobilisation régulières toute l'année

Articles de presse, interventions, plaquettes d'information

Présence sur le terrain via les conseillers de toutes les OPA et partenaires

3. Une mobilisation de tous les partenaires : le contrat d'objectif de la transmission

Affirmer l'engagement de toute la profession vers l'objectif commun d'assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs en Lorraine et d'encourager les futurs cédants à transmettre leur exploitation dans le but d'installer un nouvel exploitant.

L'objectif de ce contrat d'objectif est d'assurer une coordination entre toutes les Organisations Professionnelles Agricoles et partenaires pour un projet partagé par tous.

Objectifs opérationnels :

Un plan d'actions partagé par toute la profession et les financeurs

Un contrat d'objectif signé par la profession et ses partenaires

4. Des interventions professionnalisées auprès des établissements d'enseignement

Soutenir les établissements d'enseignement agricole en formant les repreneurs de demain. Il s'agit de coordonner et de proposer une liste d'interventions pertinentes auprès des élèves afin **d'assurer un intérêt** des nouvelles générations pour les activités agricoles. Les intervenants, des professionnels du milieu agricole, suivront une formation afin de communiquer au mieux devant ce public.

L'objectif de ces interventions professionnalisées est de **susciter des vocations** auprès des repreneurs notamment pour les filières en recul et pour les filières avec création de valeur ajoutée.

Objectifs opérationnels :

Un état de lieux des interventions existantes

Une liste d'interventions possibles au niveau régional

Des formations professionnalisant les intervenants

Les besoins techniques de formations, d'accompagnements et d'emplois

5. Un lieu de référence : le Point Info Transmission (PIT)

Etablir un lieu unique de référence pour la transmission en mettant en place des **Points Info Transmission dans chaque département**. Ces PIT seront notamment le relais des réunions d'informations. Les fiches d'autodiagnostics pourront être analysées, un **diagnostic transmission** complet sera réalisé à la demande des cédants directement sur l'exploitation. Ce diagnostic permettra de cibler les travaux du cédant pour sa transmission et **d'élaborer un plan d'actions** permettant une transmission réussie. Ce plan d'actions fera notamment **référence aux partenaires-experts** selon les thématiques traitées et aux dispositifs existants répondant aux problématiques du cédant.

L'objectif des PIT est **d'assurer un accompagnement du cédant** tout au long de son projet de transmission. Un parcours spécifique répondant à ses problématiques lui sera conseillé.

Objectifs opérationnels :

Un Point Info Transmission par département, une coordination régionale
30 diagnostics par an par département, a minima 1,5 jours par diagnostic
Rédaction d'un guide de la transmission pour les cédants

6. Une boîte à outils : une offre de services ajustée

Développer une offre de services inter-OPA transparente et mise à disposition des cédants. Cette offre de services mettra à disposition du cédant **tous les outils nécessaires répondant aux problématiques liées à la transmission**. Différents outils seront proposés sur cette offre : **des outils collectifs** (formations, rencontres repreneurs/cédants) **et individuels** (audits spécifiques, accompagnement).

Mettre en place un fonds d'investissement pour **restructurer les exploitations jugées non-viables** et **les rendre propices à une installation**. Les chefs d'exploitations bénéficiant de ce fonds seront accompagner et conseiller dans leurs investissements pour optimiser leurs systèmes afin de conforter les exploitations en difficultés en vue de permettre une installation de jeune.

Dynamiser la mise en relation Cédants-Repreneurs pour la rendre efficace et la susciter, dans le cadre d'un Répertoire Départemental à l'Installation rénové : système ouvert, connu de tous y compris des collectivités en recherche de candidats, dispositif respectant l'anonymat, publication de tous les profils (exploitations à transmettre et repreneurs), **entretiens individuels** réalisés pour chaque repreneur et cédant inscrits, rapprochement **des profils en adéquation** avec l'accord des deux parties, **mises en relations accompagnées**, objectifs mesurés.

L'objectif de cette boîte à outils est de développer tous les outils nécessaires à une transmission réussie.

Objectifs opérationnels :

Une offre par département pour les sujets courants
Une offre régionale pour les sujets spécifiques
Des objectifs mesurés

7. Faciliter la transition : le contrat de génération et l'adaptation du statut d'associé d'exploitation

Permettre un tuilage entre le cédant et le repreneur afin d'assurer une transmission réussie. Une période de transition est nécessaire entre le cédant et le repreneur, notamment lors de transmission en hors cadre familial. **Cette période permettra au cédant de transmettre son savoir-faire au repreneur et de vérifier la convergence des deux acteurs de la transmission vers un objectif commun.**
En fonction des attentes du cédant par rapport à son projet de transmission, deux choix sont possibles pour réaliser une période de transition entre le cédant et le repreneur :

- **le statut d'associé d'exploitation réévalué** permettra au cédant d'associer le repreneur à son exploitation. A ce jour, seuls les descendants, frères, sœurs ou alliés au même degré du chef d'exploitation agricole ou de son conjoint peuvent bénéficier de ce statut.
- **le contrat de génération** permettra au cédant d'embaucher le repreneur d'origine hors cadre familial en bénéficiant d'un financement des cotisations sociales. Il s'agit d'une expertise du dispositif actuel pour une adaptation aux besoins agricoles.

Un accompagnement du repreneur sera pris en charge tout au long du contrat de génération afin de s'assurer de la volonté et de la capacité du repreneur à reprendre l'exploitation et de la volonté du cédant à transmettre l'exploitation.

L'objectif de ces dispositifs est d'**installer un climat de confiance** entre le cédant et le repreneur. Ces dispositifs permettent au repreneur de prendre ses marques sur l'exploitation tout en percevant une rémunération minimum au smic et en restant éligible aux aides à l'installation lors du départ du cédant.

Objectifs opérationnels :

* Le statut d'associé d'exploitation : ouvert à tous repreneurs pour toutes les formes juridiques d'exploitation avec une rémunération minimum au SMIC[4]

* Le contrat de génération : ouvert aux hors cadre familial, pour toutes les formes juridiques d'exploitation, une rémunération minimum au SMIC avec un financement des cotisations sociales et un suivi personnalisé tout au long du contrat

8. Des reconversions professionnelles : relations privilégiées avec Pôle emploi

Renforcer et élargir les relations avec Pôle emploi. La majorité des cessations d'activité correspondent au départ à la retraite, **cependant certains exploitants décident d'arrêter leurs activités agricoles dans le but de se reconvertir et d'exercer un autre métier**. Ces transmissions nécessitent autant de préparation que pour une transmission pour départ en retraite. En plus, le cédant devra réfléchir sur sa reconversion.

De nombreux outils existent auprès du Pôle emploi permettant des Aides à la Reconversion Professionnelle-ARP, des Aides aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise -ACCRE ou encore des Aides à la Reprise ou Création d'Entreprise-ARCE.

L'objectif de ce dispositif est de renforcer les relations entre les Points Info Transmission, Points Info Installation et Pôle emploi afin que chacune de ces structures soient informées des dispositifs mis en place accompagnant les demandeurs d'emploi, les créateurs d'entreprise, les cédants et les repreneurs.

Objectifs opérationnels :

Un recensement des aides existantes au niveau de Pôle emploi

1 à 2 rencontres par an entre Pôle emploi et les Points Info Transmission et Installation

Les enjeux des territoires et des filières

9. Une communication sur les filières à valeur ajoutée : salon professionnel de la création d'entreprises

Recenser et communiquer sur les filières à valeur ajoutée. Un certain nombre de cédants pensent que leur exploitation est non viable car elle est considérée comme trop petite. Cependant, de nombreux projets d'installation peuvent voir le jour sur de petites exploitations s'il est accompagné de **création de valeur ajoutée**. Afin de sensibiliser les cédants et repreneurs à ces projets, un forum sera organisé de façon régulière. Le salon mettra en scène les différentes filières avec des témoignages de transmissions réussies dans le cadre d'exploitation à valeur ajoutée. Lors de ce forum, toutes les filières pouvant créer de la valeur ajoutée seront abordées : **filières d'élevage, filières innovantes et filières de diversification.**

[4] SMIC : Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est le salaire horaire minimum légal en France. Le Smic est revalorisé tous les ans en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire, salaire mesuré par le salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Au 1er janvier 2013, le Smic mensuel brut en euros pour 151,67h de travail est de 1 430,22€.

L'objectif de ce forum est de sensibiliser toutes les générations d'agriculteurs (exploitants en phase de croisière, jeunes, cédants) à la création de valeur ajoutée en vue d'installer et créer de l'emploi.

Objectifs opérationnels :

La transmission et création d'activité ou d'entreprises

Un recensement de toutes les filières (traditionnelles, innovantes et de diversification)

Un forum des filières agricoles à valeur ajoutée par an ouvert à tous

10. Des informations techniques sur chaque filière : des fiches technico-économiques

Création de fiches technico-économiques. Ces fiches reprendront tous les éléments nécessaires à connaître lorsqu'on s'intéresse à une filière précise. Il s'agit de mettre un place un plan de communication des filières à enjeux, par exemple : « S'installer en élevage laitier ».

L'objectif de ce dispositif est de **redonner de l'intérêt aux filières créatrices de valeur ajoutée**.

Objectifs opérationnels :

Création d'une fiche technico-économique par filière

ou mobilisation de fiches technico-économiques existantes le cas échéant

11. Des zones de revitalisation rurale ouvertes aux activités agricoles

Eviter une désertification des agriculteurs en milieu rural vers les zones périurbaines. Il s'agit de pouvoir **élargir le champ d'application du dispositif 44 quindécies aux activités agricoles**.

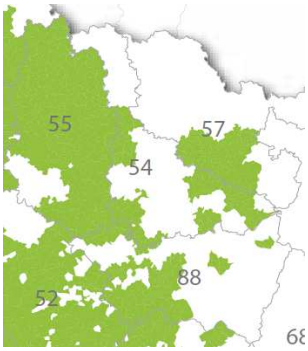

L'article 44 quindecies du code général des impôts stipule que dans les zones de revitalisation rurale, les entreprises qui sont créées ou reprises soumises de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition de leurs résultats et qui exercent une activité industrielle, commerciale, artisanale sont **exonérées d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés**, à l'exclusion des plus-values constatées lors de la réévaluation des éléments d'actif, **jusqu'au terme du cinquante-neuvième mois suivant celui de leur création ou de leur reprise.** Cette mesure permet également une exonération d'une partie des cotisations sociales patronales pour les salariés et ceci pendant 12 mois.

L'objectif de cette mesure est de **reconnaître les activités agricoles au même titre que les autres activités.**

12. Une autonomie des exploitations

Favoriser le travail collectif et l'entraide. Le coût de reprise d'une exploitation est de plus en plus élevé, il est en moyenne de 235 000€. Cette évolution est notamment le fait de la modernisation des exploitations et de leur équipement. Il est nécessaire que les agriculteurs favorisent des formes de copropriété de matériel ou d'adhésion à des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole-CUMA afin de réduire le coût de reprise.

L'objectif de cette proposition est de mettre en place **une aide financière incitative** à l'adhésion aux démarches de travail en commun (adhésion à une CUMA,…).

Objectifs opérationnels :

Favoriser l'adhésion à une CUMA, un groupement d'employeurs, à la commercialisation en commun…

Un accès au foncier pour le nouvel installé

13. Un esprit de solidarité : l'émergence de GFA Mutuels

Retrouver l'esprit de solidarité des agriculteurs. L'accès au foncier est de plus en plus difficile pour les agriculteurs. La création de Groupement Foncier Agricole-GFA Mutuels peut **permettre l'accès au foncier aux repreneurs et créateurs d'entreprise souhaitant reprendre une exploitation** ou encore le maintien d'un exploitant en difficulté. Une cellule d'animation dédiée aux GFA Mutuels permettrait l'émergence, le suivi et la gestion quotidienne des GFA.

L'objectif de cet outil est de favoriser l'émergence des GFA Mutuels grâce à une cellule d'animation, en vue de favoriser l'accès au foncier aux créateurs d'entreprise et agriculteurs ayant besoin.

Objectifs opérationnels :
Une cellule d'animation pour favoriser l'émergence de GFA Mutuels
Un conseiller à plein temps rattaché à une structure régionale

14. Un foncier accessible aux repreneurs

Rassurer les propriétaires. Les propriétaires souhaitent de plus en plus avoir un accès à court terme sur leurs biens et sont donc **réticents à s'engager sur des baux de 18 ans**. Or, un usufruit temporaire ou des baux à court terme ne peuvent permettre une installation.

2 mesures incitatives sont proposées afin de rassurer les propriétaires :

- **Réévaluer l'aide au bail** (action soutenue par l'Etat dans le cadre du PIDIL) :

Il s'agit de sensibiliser les conseillers à l'existence de cette aide afin que **cette mesure soit proposée** pour chaque propriétaire louant ses terres à un agriculteur étant d'origine hors cadre familial. L'objectif est de faciliter l'accès au foncier.

Objectifs opérationnels :
Un dossier systématique par propriétaire éligible
Augmenter le nombre de bénéficiaires

- **Financer une assurance fermage** :

Il s'agit de proposer aux propriétaires une assurance fermage pour les jeunes repreneurs. L'objectif est de proposer aux jeunes repreneurs un financement d'une assurance fermage lui permettant de **conclure un bail.**

Objectifs opérationnels :
Un financement pour une assurance fermage

- **Financer les frais de portage de la SAFER** :

L'objectif est de faciliter l'accès des repreneurs à la propriété. Les frais de portage de la SAFER (4,8%/an) sont les frais liés au portage des biens correspondant au coût des terrains, aux frais de notaire, de publicité, de cadastre, de géomètre, etc. L'objectif est de proposer aux jeunes repreneurs un financement des frais de portage.

Objectifs opérationnels :
Un financement pour les frais de portage SAFER

L'objectif de ces 3 mesures est de permettre aux repreneurs **un accès au foncier** et permettre une reprise de l'exploitation du cédant dans des conditions sereines.

15. Une politique restructurée et plus efficace

Juguler le phénomène d'agrandissement des structures. Globalement, il s'agit d'adapter les moyens d'interventions de la politique des structures, que ce soit ceux de la SAFER avec l'élargissement des droits de préemption (parts de société, nues-propriétés et usufruits) ou ceux du Schéma Directeur Départemental des Structures (SDDS) en lui redonnant de l'efficacité avec un seuil d'acceptabilité économique et sociale. Par exemple, la reprise de biens familiaux par la famille est possible à ce jour jusqu'au 4ème degré, ce qui semble trop éloigné car cela conduit des héritiers à reprendre le bien et à le faire exploiter par un prestataire.

L'objectif de cette proposition est d'encourager la création et l'installation d'entreprises.

Objectifs opérationnels :	Participer à l'élaboration de la loi d'avenir agricole
	Développer les possibilités de préemptions de la SAFER
	Mettre en place un contrôle des structures efficace et acceptable

Les incitations fiscales et sociales favorisant la transmission pour une installation

16. Des incitations sociales : privilégier les cédants transmettant dans le but d'installer

Inciter la transmission pour installer un nouvel exploitant. Il s'agit de passer d'une logique incitative attractive pour ceux qui transmettent à un jeune et pénalisante pour ceux qui ne transmettent pas à un jeune. Les cédants transmettant leur exploitation à un repreneur en lui permettant de s'installer bénéficieraient d'avantages sociaux :

- **Une proratisation des cotisations sociales la dernière année d'exercice :** Il s'agit de mettre fin aux **transmissions précipitées de fin d'année** en évitant au cédant le paiement d'une année de cotisations sociales s'il transmet son exploitation à un repreneur s'installant en cours d'année.

- **Une possibilité de changer d'option (d'assiettes de revenus professionnels possibles) en passant de moyenne triennale à l'année n-1 :** Il s'agit d'éviter des **cotisations sociales trop importantes la dernière année d'exercice** pour les cédants transmettant leur exploitation à un repreneur dans le but de s'installer.

L'objectif global de ces mesures est de mettre en place des mesures incitatives auprès des cédants à la transmission dans le but d'installer.

Les propositions en fonction des problématiques rencontrées

Les agrandissements et les intérêts du cédant à transmettre son exploitation à un jeune plutôt qu'agrandir ou garder son exploitation

Situation actuelle :

Actuellement, on observe une forte concurrence entre les jeunes souhaitant s'installer et les exploitants déjà installés qui souhaitent s'agrandir. Cette concurrence est, bien souvent, déloyale étant donné que l'exploitant possède une force de négociation plus importante que le jeune. Le cédant qui n'a pas de repreneur d'origine familiale souhaite obtenir le meilleur prix afin de ne pas réduire son patrimoine qui reviendra à ses enfants.

Les propositions faites :

16. Des incitations sociales : privilégier les cédants transmettant dans le but d'installer
13. Un esprit de solidarité : l'émergence de GFA Mutuels
14. Un foncier accessible aux repreneurs
15. Une politique restructurée et plus efficace

Le manque d'outils techniques accompagnant les cédants lors de la transmission

Situation actuelle :

Actuellement, il existe de nombreux dispositifs accompagnant l'installation. Cependant, peu d'outils existent pour accompagner la transmission.
La transmission est une étape primordiale dans la vie du cédant qui nécessite une réflexion profonde afin de définir le projet de transmission que le cédant recherche. Ce projet doit identifier les attentes du cédant par rapport à sa vie personnelle et le devenir de son exploitation.

Les propositions faites :

1. Mobilisation des cédants : moments d'échanges
2. Un plan de communication efficace
3. Une mobilisation de toutes les OPA : le contrat d'objectif de la transmission
5. Un lieu de référence : Point Info Transmission
6. Une boîte à outils : une offre de services ajustée
7. Faciliter la transition : contrat de génération et adaptation du statut d'associé d'exploitation
8. Des reconversions professionnelles : relations privilégiées avec Pôle emploi

L'identification des repreneurs pour les systèmes d'exploitation spécifiques : laitiers, diversification ou agriculture biologique

Situation actuelle :

Lors d'une cessation d'activité, le cédant est plus que convoité par les potentiels repreneurs (jeune et exploitant) afin de reprendre son exploitation. Cette concurrence entraîne des spéculations importantes sur le coût de reprise de l'exploitation.
Le vivier de jeunes souhaitant s'installer est important pour des systèmes d'exploitation traditionnels, cependant celui-ci est nettement plus réduit pour les systèmes laitiers herbagers ou encore de diversification. De plus, les agriculteurs ayant un système sous Agriculture biologique sont attachés à avoir un repreneur qui poursuivra cette méthode de travail. Les repreneurs de ce type sont souvent d'origine Hors Cadre Familial et n'ont pas accès aux informations des exploitations potentiels à reprendre à raison de l'effet de voisinage.

Les propositions faites :

4. Des interventions professionnalisées
7. Faciliter la transition : contrat de génération et adaptation du statut d'associé d'exploitation
6. Une boîte à outils : une offre de services ajustée – Rénover le RDI
9. Une communication sur chaque filière : salon de la création d'entreprise

Les particularités liées aux filières ou territoires

Situation actuelle :

Certaines transmissions n'atteignent pas les attentes souhaitées par le cédant. Les causes de ces transmissions non réussies sont liées à différentes problématiques :

- Le cédant pense que son exploitation est non-viable. De ce fait, il ne s'intéresse pas aux repreneurs ayant un projet de création de valeur ajoutée.
- Les jeunes attendent la bonne opportunité pour s'installer et avoir accès aux aides liées à l'installation. De ce fait, ils ne s'intéressent pas à tout le potentiel de reprise d'exploitation (les petites exploitations, les exploitations situées sur des territoires spécifiques ou encore les exploitations avec des productions considérées difficiles) et n'envisagent pas la création de valeur ajoutée.

Les propositions faites :

4. Des interventions professionnalisées auprès des établissements d'enseignement
9. Une communication sur chaque filière : salon de la création d'entreprise
10. Des informations techniques sur chaque filière : des fiches technico-économiques
11. Des zones de revitalisation rurales ouvertes aux activités agricoles

Tableau de synthèse des propositions

La profession a identifié 5 axes stratégiques et formulé 16 propositions d'actions :

	Propositions d'actions	Indicateurs
Les moments d'informations, d'échanges et de communication		
1	Mobilisation des cédants : moments d'échanges	3 à 4000 cédants mobilisés
2	Un plan de communication efficace	Articles, plaquettes, internet, stands
3	Une mobilisation de toutes les OPA : le contrat d'objectif de la transmission	Contrat d'objectif Installation transmission
4	Des interventions professionnalisées auprès des établissements d'enseignement	Nombre d'interventions
Les besoins techniques de formations, d'accompagnements et d'emplois		
5	Un lieu de référence : le Point Info Transmission	Nombre de contacts, ratio diagnostics/contacts
6	Une boîte à outils : une offre de services ajustée	30 diagnostics/an/département Nombre d'actions préconisées et ratio actions réalisées/préconisées
7	Faciliter la transition : le contrat de génération - l'adaptation du statut d'associé d'exploitation	25 contrats/an avec suivi sur la durée Adaptation du statut d'associé d'exploitation au national
8	Des reconversions professionnelles : relations privilégiées avec Pôle emploi	Réunions d'échange avec pôle emploi
Les enjeux des territoires et des filières		
9	Une communication sur les filières à valeur ajoutée : salon de la création d'entreprises	1er forum en 2013 ou 2014
10	Des informations techniques sur chaque filière : des fiches technico-économiques « s'installer en… »	15 fiches couvrant la richesse des productions
11	Des zones de revitalisation rurale ouvertes aux activités agricoles (article 44 quindecies)	Reconnaissance de l'activité agricole
12	Une autonomie des exploitations : favoriser le travail collectif et l'entraide	Nombre de bénéficiaires
Un accès au foncier pour le nouvel installé		
13	Un esprit de solidarité : l'émergence de GFA Mutuels	Animation régionale, nombre de GFA mutuels et nb de transactions
14	Un foncier accessible aux repreneurs	Nombre de propriétaires aidés doublé, nombre de contrats d'assurance fermage, aide au frais de portage
15	Une politique restructurée et plus efficace	Droits de préemption de la SAFER, évolution des Schémas des structures
16	Des incitations sociales : privilégier les cédants transmettant dans le but d'installer	2 mesures incitatives de réduction de charges sociales

Profession, Etat, Europe, Région, Conseils Généraux, fonds de formation, banques, sont partenaires de cette ambition.

Conclusion : un objectif commun de renouvellement de la population agricole

La transmission des exploitations agricoles représente un enjeu majeur pour l'avenir de la profession agricole lorraine. Toutes les Organisations Professionnelles Agricoles et partenaires de la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine se sont rassemblés pour **analyser la situation actuelle** et **développer des solutions** répondant aux attentes des cédants.

5 axes stratégiques et des mesures phares sont proposés dans ce livre blanc mais ce n'est que le commencement !

Une **mobilisation forte et durable de la profession agricole**, engagée en faveur de la transmission dans le but d'une installation, est nécessaire pour assurer l'efficacité de ce plan d'actions.

Des **actions efficaces et pertinentes soutenues par nos partenaires** permettront à la profession d'agir avec conviction et d'améliorer le ratio cessation/installation.

Si des idées doivent être retenues de cette étude, ce sont les mots de **« responsabilité »** de la profession agricole à conduire ces choix avec force et conviction et de **« solidarité »** des agriculteurs vers un objectif commun de renouvellement de la population agricole.

Les chiffres de l'étude transmission :

300 enquêtes auprès de cédants lorrains
12 entretiens d'OPA
3 régions observées
1 état des lieux partagé par la profession

1 analyse prospective avec l'élaboration de
4 scénarii : redouté, tendanciel et souhaitables
16 actions développées

1 réunion plénière
4 réunions du groupe prospective
4 sous-groupes actions thématiques

1 livre blanc
2 tomes : Analyse de la situation & Les propositions

Les organismes ayant participé à cette étude :

ALPA
AREFA
CEFIGAM 55/57
CGA
CER ADHEO
Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine
Chambres Départementales d'Agriculture 54/55/57/88
Confédération Paysanne
Conseils Généraux 54/55/57/88
Conseil Régional de Lorraine
Coop de France Nord Est
Coordination rurale
Crédit Agricole Lorraine
DRAAF Lorraine
DDT 57
FAFSEA
FRSEA Lorraine
FDSEA 54/55/57/88
Groupama
Institut de l'Elevage
Jeunes Agriculteurs 54/55/57/88
Jeunes Agriculteurs de Lorraine
MSA Lorraine
MSA Marne-Ardennes-Meuse
SAFER Lorraine
Terre de liens
VIVEA Est

Transmission des exploitations agricoles en Lorraine

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'étude *Transmission des exploitations agricoles en Lorraine*

Contacts Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine :

Alain ARBOGAST, Référent régional Installation-Transmission des Chambres d'Agriculture : 03 29 76 81 37

Fabienne LAUER, Chef du service Economie, Qualité & Promotion : 03 83 96 80 61

Contact Jeunes Agriculteurs de Lorraine :

Charlotte HAAR, Animatrice : 06.71.61.22.10

Rédaction et composition : Géraldine ARNOLD, Conseillère Etudes & Recherches

Téléchargement sur **:**

www.lorraine.chambagri.fr
www.installation-agricole-lorraine.fr
www.lorraine.eu
www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE LORRAINE
Service Economie Qualité Promotion
9, rue de la Vologne – bâtiment i – 54520 LAXOU
Tél : 03.83.96.80.60.

Avec l'appui financier de :

La Région Lorraine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

TERRES d'AVENIR